

ROYAUME DU MAROC



**Mise en œuvre de la CEDAW
3ème et 4ème
rapports périodiques**

**Présenté par
Madame Nouzha SKALLI
Ministre du Développement Social,
de la famille et de la Solidarité**

Genève Jeudi 24 Janvier 2008

Je suis heureuse de présenter le rapport du
Maroc auprès du comité d'experts de la
CEDAW

Onze ans après avoir présenté le
rapport parallèle au rapport initial
du Maroc, au nom des ONGs

**La
promotion
des droits des
femmes nous
semblait
alors bien
dure**



Les droits des femmes étaient vraiment ignorés

- Le code du statut personnel maintenait alors les femmes sous tutelle
- La représentation des femmes était nulle
 - ➔ 0,34% dans les communes
 - ➔ 0,66% au parlement
 - ➔ Et aucune femme n'avait jamais été Ministre ou Secrétaire d'Etat ni même secrétaire générale de ministère ou présidente de commune!

Qu'en est-il aujourd'hui?

- **Conformément aux dispositions de l'article 18 de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Maroc soumet les 3^{ème} et 4^{ème} rapports périodiques sous forme d'un rapport commun, suite aux recommandations du Comité lors de l'examen du second rapport périodique (CEDAW/CMOR/2) à ses 627^e et 628^e séances le 15 juillet 2003 (CEDAW/C/SR 627 et 628).**
- **Le Gouvernement Marocain a noté avec satisfaction les aspects positifs soulignés par le Comité de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, et a également pris en considération les suggestions et recommandations du Comité (CEDAW/C/SR 627 et 628).**
- **Le présent rapport apportera des réponses aux recommandations et sujets de préoccupations du Comité et retracera la mise en œuvre de la Convention depuis la présentation du deuxième rapport.**

Démarche d'élaboration du rapport

- **Démarche participative** : Acteurs gouvernementaux ici présents, ONG, Coopération internationale ainsi qu'Agences Spécialisées des Nations Unies.
- **Information et sensibilisation**

Séances d'information et de sensibilisations:

- ➔ **Première présentation publique en mai 2006 avant le report de la date d'examen**
- ➔ **Présentation devant les parlementaires des deux chambres le 8 janvier 2008**
- ➔ **Présentation aux ONGs ayant élaboré le rapport parallèle le 9 Janvier 2008 à Rabat**
- ➔ **Présentation aux médias et large public le 18 Janvier 2008 à Casablanca**

Plan de l'intervention

- **Contexte politique**
 1. Réformes institutionnelles et engagement politique
 2. Mécanisme gouvernemental chargé de la condition des femmes

- **Etat de mise en œuvre de la CEDAW**
 1. Traitement des réserves
 2. Réformes législatives et politiques
 3. Institutionnalisation du genre

- **Défis et perspectives**

Contexte politique

1. Réformes institutionnelles et engagement politique
2. Mécanisme gouvernemental chargé de la condition des femmes

Consolidation des réformes: droits humains et droits des femmes

- Restructuration du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (C.C.D.H) conformément au traité de Paris relatif aux institutions nationales
- Instance Equité et Réconciliation (IER) avec une approche genre
- Engagement à réaliser les OMD (Rapport national 2005 gendérisé)
- Engagement dans le processus de levée des réserves et adhésion aux protocoles facultatifs aux conventions (pacte international relatif aux droits civils et politiques, convention des droits des enfants, CEDAW)

l'Initiative Nationale pour le Développement Humain : INDH

- Lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) par le Roi Mohammed VI le 18 mai 2005
- Destinée à mettre fin aux disparités régionales et aux disparités de genre en matière de Droits économiques, social et culturels DESC
- Démarche participative et mobilisation sociale au niveau local

Une volonté politique clairement affirmée

- Nomination de 7 femmes Ministres au gouvernement actuel dont 5 ministres à plein titre pour la 1ère fois au Maroc
- Réaffirmation, à travers la déclaration d'investiture du gouvernement, de l'engagement du Maroc à la mise en place d'un plan multisectoriel et intégré pour l'intégration de la dimension genre
- Engagement du gouvernement de lutter contre toute forme de discrimination et de violence à l'égard des femmes et d'améliorer la représentation des femmes dans les instances élues vers la parité

Mécanisme gouvernemental chargé de la condition des femmes

- Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité est le mécanisme chargé de la promotion de la condition féminine, d'appui et de renforcement de son statut juridique, de sa pleine participation au développement et de sa protection contre les différentes formes de violence et de discrimination
- Ce Ministère constitue un pôle social à travers l'Entraide Nationale, l'Agence de Développement Social et l'INAS

III. Etat de mise en œuvre des dispositions de la CEDAW et des recommandations

1. Traitement des réserves relatives à la CEDAW
2. Réformes législatives et politiques
 - Réformes législatives
 - Participation à la vie politique et publique
 - Lutte contre les stéréotypes
 - Institutionnalisation de la dimension genre
3. droits économiques et sociaux
4. lutte contre les violences basées sur le genre

1- Traitement des réserves relatives à la CEDAW

En mars 2006, le gouvernement marocain a exprimé son intention de réexaminer les réserves émises lors de la ratification de la Convention et d'adhérer au Protocole facultatif à la CEDAW.

- La Commission interministérielle chargée des libertés publiques et des droits de l'homme, présidée par le Premier Ministre a été constitué et a chargé un comité technique interministériel du suivi.
- Aujourd'hui, le Maroc a notifié aux Nations unies qu'il a officiellement engagé le processus de retrait des réserves.
- Certaines réserves et déclarations ont été retirées. D'autres réserves ont été remplacées par des déclarations interprétatives .
- La question de l'adhésion à l'OP-CEDAW protocole facultatif a été étudiée au dernier conseil de gouvernement et nous sommes en bonne voie dans la mise en œuvre des procédures en vigueur pour cette adhésion.

Le tableau suivant fait état de la levée des réserves

Réserves et déclarations initiales du Maroc en 1993

Réserves :

- Article 9 – para 2
- Article 16
- Article 29

Déclarations.

- Article 2
- Article 15 - para 4

Articles ayant fait l'objet de levée de réserves ou de remplacement de la réserve par une déclaration

Article	Position en 1993	Position en 2008
Art 2	Déclaration	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien de la 1ère partie de la déclaration 2. Révision de la 2ème partie de la déclaration
Article"15" paragraphe" 4"	Déclaration	Retrait de la déclaration
Article"9" paragraphe"2'	Réserve	Levée de la réserve
Article"16"	Réserve globale sur l'article	Révision de la réserve globale formulée au sujet de l'article
		<u>Paragraphe 1</u> : remplacement de la réserve par une déclaration interprétative Alinéa (a) , Alinéa I (b) , Alinéa (c) , Alinéa (d) , Alinéa (f) , Alinéa (g) et Alinéa (h) :
		Alinéa (e) : levée de la réserve
		<u>Paragraphe 2</u> : Levée de la réserve

Les articles ayant fait l'objet de levée de réserves ou remplacement de la réserve par une déclaration

Retrait des réserves	Déclarations
<u>Article "15"</u> : paragraphe "4"	<p>Article 2 :</p> <p>1. Maintien de la 1ère partie de la déclaration</p> <p>2. Révision de la 2ème partie de la déclaration</p>
<u>Article "9"</u> : paragraphe "2"	
<u>Article 16</u> ,paragraphe 1 : Alinéa (e)	
<u>Article 16</u> : Paragraphe 2	<p>Article 16 : Paragraphe</p> <p>Substitution de la réserve par une déclaration interprétative :</p> <p>Alinéas (a) , (b) , (c)</p> <p>Alinéa (d), Alinéa (f), Alinéa (g) et Alinéa (h)</p>

Réformes législatives et politiques depuis l'examen du dernier rapport en juillet 2003

De nombreuses réformes ont été réalisées et consolidées, de nouveaux chantiers ont été ouverts en matière de protection et de promotion des droits humains en général et des droits humains fondamentaux des femmes et des fillettes, en particulier.

- Grâce au dynamisme et à la combativité du mouvement pour les droits des femmes
- Grâce à la vision moderniste et à la forte volonté politique de SM le Roi
- Grâce aussi au soutien des partenaires internationaux et notamment du système des nations unies

2- Réformes législatives et politiques

- Réformes législatives
- Amorce de l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques : la budgétisation sensible au genre
- Accès des femmes aux postes de décision,
- Lutte contre les violences basées sur le genre
- Éducation à l'égalité

Réformes législatives

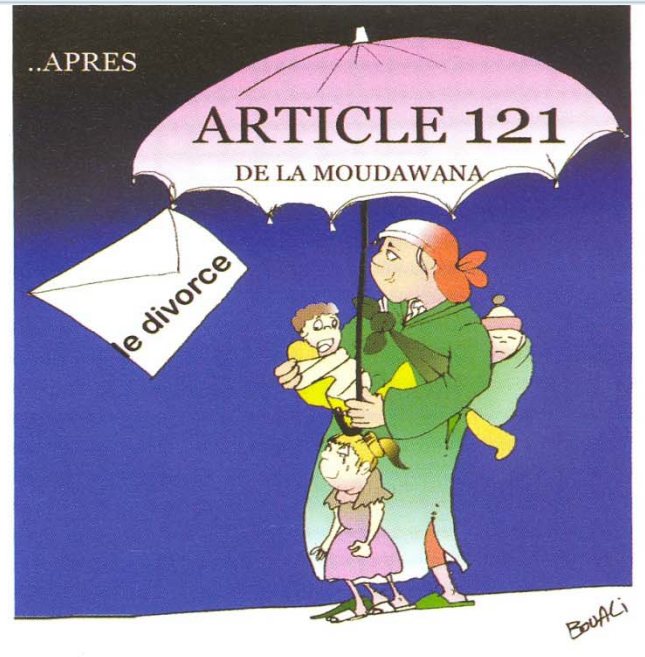


Nouveau Code de la famille

- **Fondé sur l'égalité et la co-responsabilité**
- **Abolition de l'obligation de la tutelle**
- **Égalité pour l'âge minimum du mariage fixé à 18 ans**
- **Divorce judiciaire sous contrôle de la justice.**
- **Les femmes accèdent désormais automatiquement au divorce par « la discorde »**

Protection de la femme et des enfants en cas de litige

Article 121: mesures provisoires en cas de litige entre les époux



Cette réforme majeure a été considérée
comme une véritable révolution tranquille

En faveur des femmes et des
enfants et de l'égalité des sexes

Après l'entrée en application du code de la famille

- Les mentalités et les pratiques sociales ne changent pas du jour au lendemain
- La loi contribue à faire changer les mentalités
- Message retenu: l'ère de l'arbitraire à l'égard des femmes est révolu! Cela pousse à la négociation

Mesures d'accompagnement de cette importante réforme

- Une évaluation participative est organisée chaque année par le Ministère de la justice
- Une formation et un guide pour mis à la disposition des juges
- Section de la famille dans les tribunaux
- Accès des femmes à la fonction de juges de la famille

Autres réformes législatives

- Code pénal : élimination de mesures discriminatoires contre les femmes
- Code de procédure pénale : de meilleures garanties de protection des Droits Humains.
- Code de travail : Égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès au travail et pénalisation du harcèlement sexuel

Réforme du Code de la Nationalité :2007

Article 6: les femmes peuvent désormais transmettre leur nationalité d'origine à leurs enfants nés de père étranger

Poursuite des efforts pour consolider les droits humains et l'égalité des sexes

- les efforts déployés par le Maroc pour honorer ses engagements internationaux se poursuivent pour harmoniser la législation nationale avec les dispositions des instruments internationaux en matière de droits humains ratifiés par le Maroc.
- De même différentes politiques et actions pratiques sont entreprises allant dans le sens de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes.
- Or, force est de constater que malgré l'égalité consacrée par les textes de loi, la culture de la discrimination à l'égard des femmes persiste

Contraintes et défis qui persistent

- Mentalités et Résistances socioculturelles à l'instauration des principes de l'égalité et de l'équité
- Faible niveau d'information des femmes surtout en milieu rural
- Insuffisance en matière d'infrastructures(tribunaux de famille)
- Insuffisance en matière de réseau de soutien aux femmes victimes de violence
- Insuffisance en matière de sensibilisation et d'information à la culture de l'égalité
- rôle insuffisant des médias en matière de lutte contre les stéréotypes

Participation des femmes à la vie politique et publique

- 2002 : Accès des femmes à la Chambre des Représentants à travers la liste nationale : 10,8% des députés
- Nomination de femmes à différents postes de décision
- Nomination en 2007 de 7 femmes ministres au sein de l'actuel gouvernement pour la 1ère fois
- Cependant, aucune mesure d'action positive n'a été institutionnalisée

Lutte contre les stéréotypes et éducation à l'égalité

- Orientations de la Charte nationale pour l'Education et la Formation en 2002 : Actions entreprises par le Gouvernement:
 - ➔ **Intégration de l'égalité des sexes et l'égalité des chances dans le cadre stratégique du système éducatif.**
 - ➔ **Politique éducative a introduit la notion d'égalité dans les cahiers de charges pour élaborer les manuels scolaires.**
 - ➔ **Constitution de commissions de révision des contenus des manuels scolaires à la lumière des principes des droits de l'Homme.**
 - ➔ **Elaboration de la Charte pour l'amélioration de l'image de la femme à travers les médias et signature sous la présidence du premier Ministre par tous les acteurs concernés**

Institutionnalisation de la dimension genre dans les politiques publiques

- Budgetisation sensible au genre
- Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité

Budgetisation sensible au genre

- **Processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre(BSG) amorcé en décembre 2002 :**
 - ➔ **Renforcement de la performance budgétaire : Généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats.**
 - ➔ **La formulation, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques tient compte des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons**
 - ➔ **Un guide de la réforme budgétaire a été élaboré par le Ministère des finances en coopération avec l'UNIFEM et mis à la disposition des parlementaires**
 - ➔ **Un rapport genre a été publié pour la troisième année consécutive par le Ministère des finances pour évaluer l'efficacité des politiques publiques et l'équité à travers l'allocation des ressources budgétaires.**

Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité

Élaboration de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement et son adoption, le 19 mai 2006 par le Gouvernement Marocain.



Large processus de concertation:

Collaboration et participation des différents départements ministériels, des ONG, partis politiques, parlement, secteurs privé.



Institutionnalisation du genre

- Production de statistiques sexos-spécifiques
- Consolidation des points focaux genre
- Conduite d'un processus d'analyse/ audit genre au niveau de trois départements institutionnels et élaboration de plans d'action pour la mise en œuvre de la stratégie genre:
 - ➔ Ministère de Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.
 - ➔ Ministère de la Communication.
 - ➔ Ministère de la Modernisation des Secteurs Publiques.

PERSPECTIVES :

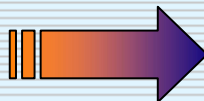
Institutionnalisation du genre

- Renforcement du rôle de coordination et d'impulsion et d'orientation du MDSFS
- Elabortion d'un plan opérationnel de la stratégie
- Mise en place d'un Conseil Supérieur de la Femme : une réflexion a démarré à ce sujet
- Mise en place d'un comité de coopération genre en juin 2007 avec les partenaires internationaux pour harmoniser les interventions dans le domaine de l'égalité, en se référant à la stratégie Genre

Lutte contre la violence à l'égard des femmes

→ Stratégie Nationale de lutte contre la Violence à l'égard des femmes en 2002

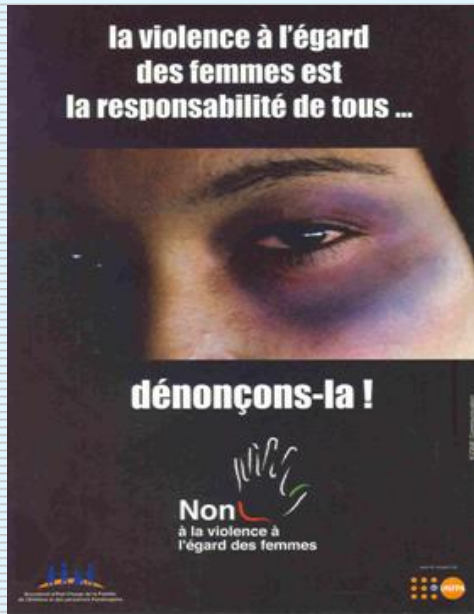
→ Plan Opérationnel de la SNLCVF en 2004



Lutte contre la violence faite aux femmes

- Mise en place du *Numéro vert national (080008888)* au profit des femmes victimes de violences
- Mise en place d'un système d'information standardisé avec les différents intervenants institutionnels
- Un projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes est en cours
- Un comité de pilotage tripartite :Ministères/ ONGs/ Experts travaille à la constitution d'un Observatoire National de lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Elargissement par le gouvernement et les ONG, des centres d'écoute et d'assistance psychologique et juridique des femmes victimes de violences
- Depuis 2005 , mise en place de cellules d'accueil des femmes victimes de violences au sein des tribunaux de première instance
- Deux service d'accueil aux femmes victimes de violence dans les centres hospitaliers universitaire à Rabat et à Casablanca.
- Désignation d'un point focal genre au sein de la Direction de la Police Judiciaire, relevant de la Direction Générale de la Sûreté nationale.

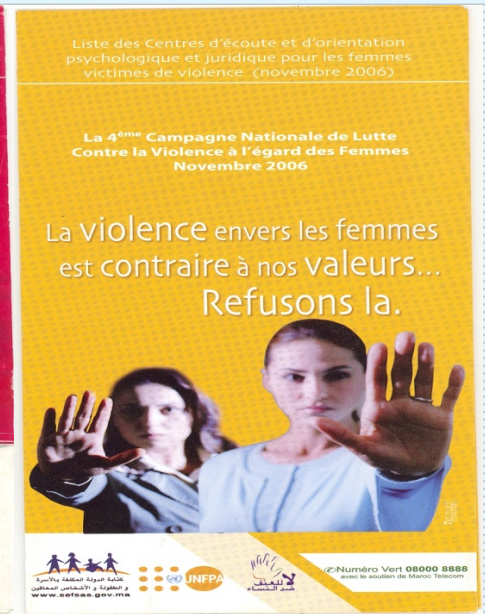
Première Campagne nationale en 1998



2004

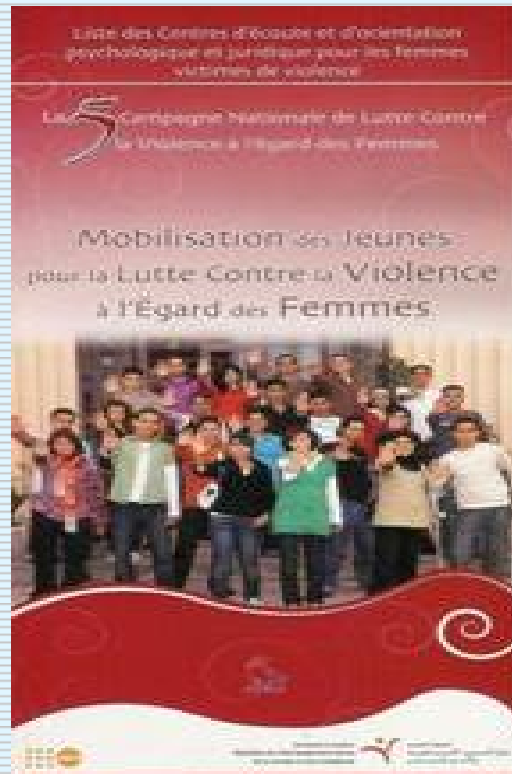


2005



2006

Cinquième campagne nationale de lutte contre la violence



perspectives en matière de LCVF

- Enquête Nationale pour connaître la prévalence de la violence basée sur le genre
- Législations : Projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Amendement des dispositions discriminatoires du code pénal
- Institutionnalisation de l'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Centres d'hébergement provisoire pour les femmes
- Centres pour soigner les auteurs de violence
- Territorialisation des structures d'écoute et d'accueil des femmes en partenariat avec les différents acteurs
- Diffusion de la culture de l'égalité et Sensibilisation contre la tolérance à l'égard de la violence faite aux femmes

Droits Économiques, Sociaux et Culturels DESC

- Égalité dans l'éducation
- Droit à l'emploi et au travail
- Lutte contre le travail des enfants
- Accès aux services de santé

Education

Nette évolution des effectifs des filles scolarisées, entre 1999 et 2005

- Au niveau du préscolaire
- Au niveau du primaire: la proportion des enfants scolarisés est passée sur le plan national de 74.2% en 1999-2000 à 90.08% en 2005
- 95.69% de filles dans l'urbain et 84.25% dans le rural.
- Au niveau du secondaire collégial : une action volontariste est mise en place pour la construction de Dar attaliba partout à travers le territoire pour lutter contre la déperdition des filles

Cependant, les déficits subsistent notamment en ce qui concerne :

- Les taux de déperdition scolaires
- Les disparités urbain/ rural et Filles/ garçons
- L'analphabétisme

Droit à l'emploi et au travail

- Réelle amélioration législative
- Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de protection du droit des femmes au travail
- Énoncé du principe de la non-discrimination, notamment en fonction du sexe, dans la législation du travail
- Des contraintes limitent l' impacts de ces avancées.
- lacunes des législations actuelles (travail domestique par exemple)
- Difficultés et obstacles dans leur mise en œuvre

Lutte contre le travail des enfants

- Le travail des enfants a globalement baissé grâce au travail de sensibilisation effectué par un grand nombre d'intervenants,
- toutefois, le travail des enfants persiste, en particulier les fillettes, en tant que domestiques
- Ces fillettes sont victimes d'exploitation économique et parfois de sévices et de violences sexuels

Une politique globale et intégrée est mise en place dans
le cadre du PANE 2006-2015
"Un Maroc digne de ses enfants"



Pour mettre fin à ce fléau et permettre aux enfants des
deux sexes de vivre une vie saine

Emploi : des initiatives innovantes à gendériser!

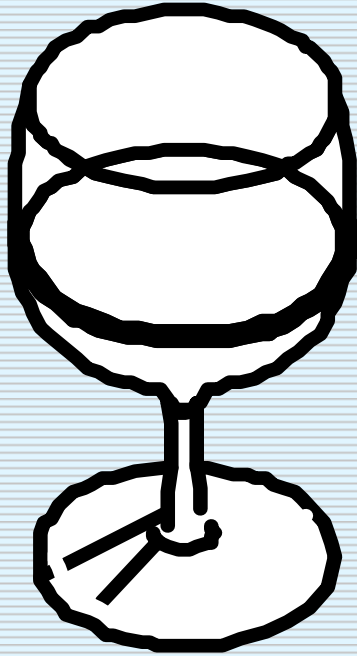
- Encouragement des jeunes à créer leurs propres entreprises,
- Appui à la formation–insertion des jeunes diplômés dans la vie active,
- Mise en place de nouveaux instruments pour rationaliser le fonctionnement du marché de l'emploi et moderniser la législation du travail.
- Ces initiatives innovantes nécessitent d'être gendérisées pour pouvoir bénéficier d'une façon équitable aux filles et aux garçons

Accès aux services de santé

- En matière de santé reproductive, différents programmes nationaux ont été adoptés
- Cependant, Le taux de mortalité maternelle reste un fléau alarmant à juguler d'urgence!

Aujourd'hui nous
avons franchi bien
des pas mais bien
du chemin reste à
parcourir pour
atteindre l'égalité
homme/femmes





**La situation des femmes au Maroc
peut être comparée à un verre
à moitié vide
et à moitié plein**

**Mais c'est un verre
en train de se remplir**

Défis et perspectives

- Un plan d'action basé sur une vision intégrée équitable et égalitaire de genre, est à l'ordre du jour et ce à travers :
- l'institutionnalisation de l'égalité et mise en oeuvre d'une politique publique volontariste en faveur de l'égalité
 - La poursuite de l'intégration de l'approche genre à travers les politiques et les budgets
 - La Poursuite de la Levée des réserves sur la convention CEDAW et adhésion à son protocole facultatif
 - La Poursuite des réformes législatives pour éliminer toutes les discriminations basées sur le genre .
 - L'adoption des mesures provisoires spéciales destinées à réaliser l'équité de genre et à réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et plus particulièrement en matière de participation politique et de prise de la décision
 - La mise en œuvre des actions visant la promotion de la culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes